

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°18-02846 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par :

**MERMET SAS
58 CHEMIN DU MONT MAURIN
38630 VEYRINS THUELLIN
FRANCE**

MARQUE COMMERCIALE :

SCREEN PROGRESS

DESCRIPTION SOMMAIRE :

**Tissu fait de fils de verre (36 % de la masse totale) enduits de PVC ignifugé dans la masse (64 % de la masse totale). Avec différentes ouvertures de maille (3 à 17 %)
Masse surfacique nominale : 330 à 430 g/m² ± 5 %
Epaisseur nominale : 0.49 à 0.60 mm ± 5 %
Coloris : divers**

RAPPORT D'ESSAI :

N°18-02846 E1 - V1 du 22 octobre 2018

NATURE DES ESSAIS :

Brûleur électrique

CLASSEMENT :

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) :

non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

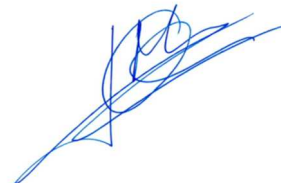
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 22 octobre 2018



Sophie GUINAMAND
Ingénieur Tests et Essais



Jean-Marc ORAISON
Responsable Réglementation Feu